



57^{ème} session du Conseil des Droits de l'Homme

Point 1 – Décisions et conclusions

Présentation de la résolution L.4 – Situation des droits de l'homme en Fédération de Russie

Intervention de S.E. M. Marc Bichler, Représentant permanent du Luxembourg

10/11 octobre 2024

Monsieur le Président,

C'est un honneur pour ma délégation de présenter le **projet de résolution L.4, intitulé « Situation des droits de l'homme en Fédération de Russie »**, au nom de 26 pays qui sont membres de l'Union européenne.

Au cours des douze mois qui se sont écoulés depuis le premier renouvellement du mandat de la Rapporteuse spéciale en octobre 2023, la situation des droits humains en Fédération de Russie ne s'est guère améliorée. Au contraire, les autorités ont poursuivi leurs efforts de consolidation arbitraire qui visent vraisemblablement à cimenter leur mainmise sur le pouvoir, notamment en approfondissant la répression contre toute forme de contestation.

Les avocats qui cherchent à défendre les défenseurs des droits humains sont eux-mêmes poursuivis en justice et l'érosion de l'indépendance de la justice et de la magistrature a continué. La torture et d'autres traitements cruels, inhumains ou dégradants ont continué. Les peuples autochtones ont été victimes de répression et de harcèlement juridique, notamment avec l'ajout de 55 organisations à la liste d'organisations dites « extrémistes ». Les personnes LGBTQI+ et les organisations qui défendent leurs droits humains sont stigmatisées et font l'objet de persécutions diverses.

Les femmes et les filles en particulier souffrent de violences sexuelles et sexistes. La dilution des protections légales à leur disposition aggrave la situation. Des cas particulièrement graves sont documentés au Caucase du Nord, où des mariages forcés, mutilations génitales féminines ou de « crimes d'honneur » ont été rapportés à la Rapporteuse spéciale.

Enfin, l'opposant historique Alexeï Navalny, jadis porteur d'espoir d'une génération qui osait rêver d'un avenir démocratique pour la Russie, est mort en prison, dans des circonstances non élucidées.

Le projet de résolution devant vous prend en compte l'aggravation de la situation ainsi que les principaux éléments du rapport de la Rapporteuse spéciale.

Nous n'avons pas reçu de retour des autorités du pays concerné à nos demandes de commentaires. La Rapporteuse spéciale elle-même n'a pas reçu de réponse non plus à ses tentatives répétées d'engager une coopération positive avec les autorités de la Fédération de Russie.

Nous ne perdons pas l'espoir qu'une telle coopération reste possible : en tout état de cause, la société civile et la population russe dans son ensemble méritent que leurs droits humains soient protégés et réalisés.

Pour cette raison, nous invitons tous les États membres de ce Conseil à soutenir le projet de résolution L.4.

Je vous remercie de votre attention.

(399 mots – 3m)